Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 17 août 2021

PAR COURRIEL:

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 6 095 536 et 6 095 489, (anciens lots 15, 16 et 16, Rang 8, Canton de Grenville) sablière à Grenville-sur-la-Rouge

Madame.

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 15 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

Dossier 7610-15-01-02225

- 1. Certificat d'autorisation du 5 décembre 2006, 2 pages
- 2. Cession de certificat d'autorisation du 10 février 2014, 2 pages
- 3. Modification de certificat d'autorisation du 19 novembre 2018, 2 pages
- 4. Rapport d'inspection du 18 avril 2006, 6 pages
- 5. Rapport d'inspection du 29 octobre 2009, 3 pages
- 6. Rapport d'inspection du 10 août 2010, 8 pages
- 7. Rapport d'inspection du 21 novembre 2013, 5 pages

Dossier 7610-15-01-00837

- 1. Rapport d'événement du 26 juillet 1991, 1 page
- 2. Avis de correction du 31 juillet 1991, 2 pages
- 3. Lettre du 7 octobre 1991, 2 pages
- 4. Rapport d'inspection du 18 septembre 1995, 3 pages
- 5. Avis d'infraction du 11 septembre 1995, 2 pages

Direction régionale des Laurentides 260, rue Sicard, bureau 200 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4 Téléphone : 450 433-2220 Télécopieur : 450 433-1315

Courriel: elena.ciocoiu@environnement.gouv.qc.ca Internet: www.environnement.gouv.qc.ca

- 6. Rapport d'inspection du 24 octobre 1995, 3 pages
- 7. Chronologie des événements, 1 page
- 8. Rapport d'inspection du 23 août 1996, 3 pages
- 9. Lettre du 23 juin 1997, 1 page

Vous noterez que, dans ces documents, les secrets industriel et commercial confidentiels ont été masqués, en conformité avec l'article 298 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (2017, chapitre 4).

De même, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous avez droit à un recours en révision de cette décision.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu Répondante de la Loi sur l'accès aux documents

p.j. (48)

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Sainte-Thérèse, le 5 décembre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION (Article 22)

Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. 10699, Côte Saint-Louis Casier postal 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf.:

7610-15-01-02225 10

400294004

Objet:

Exploitation d'une sablière

Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 février 2006, reçue le 10 février 2006 et complétée le 3 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la <u>Loi sur la qualité de l'environnement</u> (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale de au taux annuel d'exploitation de art. 23-24 tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et maximale de art. 23-24 nètres. L'exploitation comprend du tamisage et du chargement direct et prendra fin le 1^{er} mars 2016.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot #9A (bientôt renommé lot #15), rang 8, cadastre du canton de Grenville, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation ;

Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière», daté du 7 février 2006, signé par art. 23-24 et 53-54
 19 pages et 5 annexes ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

7610-15-01-02225 10 N/Réf.:

400294004

Le 5 décembre 2006

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 13 février 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 3 pages;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements additionnels, datée du 28 mars 2006, signée par art. 23-24 et 53-54 , 5 pages et annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 19 avril 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 2 pages;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements additionnels, datée du 11 mai 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 4 pages;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'offre d'achat, datée du 3 novembre 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 6 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/EM

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides



Sainte-Thérèse, le 10 février 2014

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 24, 2^e alinéa)

(RERQ, chaptere Q-2, article 24,

9275-8275 Québec inc. 5605, route Arthur Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf.:

7610-15-01-02225-10

401108877

Objet:

Exploitation d'une sablière

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de cession de certificat d'autorisation du 26 septembre 2013, reçue complète le 27 septembre 2013 et formulée par 9275-8275 Québec inc., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) à Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., le 5 décembre 2006, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la cession de ce certificat d'autorisation à 9275-8275 Québec inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale hectares, au taux annuel d'exploitation de art. 23-24 tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et maximale de art. 23-24 mètres. L'exploitation comprend du tamisage et du chargement direct et prendra fin le 1^{er} mars 2016.

Les travaux auront lieu à au moins 1.0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot 15 (anciennement lot 9A), rang 8, cadastre du canton de Grenville, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

Lettre portant en objet « ABC Rive-Nord inc. – Cession de C.A. à 9275-8275 Québec inc. (UNIROC)», datée du 26 septembre 2013, reçue le 27 septembre 2013, signée par art. 23-24 et 53-54

2 pages et 7 annexes.

N/Réf.: 7610-15-01-02225-10

401108877

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être réalisé et exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/SR/cp Hélène Proteau

Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

2

Copie certifiée conforme remise à : Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord inc.

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:

Zaripin Carl

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec 🖁 🛣

Sainte-Thérèse, le 19 novembre 2018

MODIFICATION D'AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 30)

Uniroc inc. 5605, route Arthur-Sauvé, C.P. 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf.: 7610-15-01-02225-10

401594715

V/Réf.: CEP-160242-RN

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de modification du 9 mai 2017, reçue le 10 mai 2017 et complétée le 15 novembre 2018, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), les modifications suivantes :

Augmentation du taux de production annuel maximal : SICC tonnes;

Modification des profondeurs d'exploitation moyenne SICC

Prolongation de la date de fin des travaux jusqu'au 19 novembre 2028.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot 16 (anciennement le lot 15), rang 8, cadastre du canton de Grenville, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

La présente modification concerne :

Le certificat d'autorisation délivré le 5 décembre 2006, à Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à cette date, cédé le 10 février 2014 à 9275-8275 Québec inc. (Uniroc), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Depuis le 23 mars 2018, par l'application de l'article 275 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (2017, chapitre 4), ce certificat d'autorisation est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2

N/Réf.: 7610-15-01-02225-10

401594715

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Demande de renouvellement d'autorisation, datée du 9 mai 2017, signée par Michel Bergeron, Progestech inc., deux pages et neuf annexes.
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la demande, datée du 12 juin 2017, signée par Michel Bergeron, Progestech inc., deux pages.
- Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière », daté du 14 juin 2017, signé par Michel Bergeron, Progestech inc. et David Whissell, ing., Uniroc inc., 23 pages et neuf annexes.
- Courriel adressé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant un changement de lot, daté du 14 juillet 2017, transmis par Michel Bergeron, Progestech inc.
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant des informations complémentaires, datée du 19 décembre 2017, signée par Michel Bergeron, Progestech inc., trois pages et cinq annexes.
- Document intitulé « Caractérisation du milieu naturel », daté du 18 septembre 2018, signé par Simon Boisvert, biologiste, Progestech inc., huit pages et quatre annexes.
- Courriel adressé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant des informations complémentaires, daté du 15 novembre 2018, transmis par David Whissell, ing., Uniroc inc.
- Plan de localisation géoréférencé de la sablière, daté du 18 décembre 2017, signé par Michel Bergeron, Progestech inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

MJG/EM

Marie-Josée Gauthier

Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Lanaudière et

Laurentides

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs **ት** Québec 🖀 🛱

> Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Bureau des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : à venir DATE D	E RÉDACTION	: 2006-05-10
------------------------------	-------------	--------------

1. IDENTIFICATION - ARRIVÉE : 14h00 . DATE D'INSPECTION: 18 avril 2006 - DÉPART : 17h00 . INSPECTEUR /INSPECTRICE: Robert Livernoche . ACCOMPAGNÉ DE: Éric Massicotte, chargé de projet . ADRESSE POSTALE (si différente) . LIEU INSPECTÉ ABC Rive-Nord inc. Projet de sablière ABC Rive-Nord 10699, Côte St-Louis Mirabel, J7N 2W4 Lot 10A, rang 8, (450) 258-4242 Grenville-sur-la-Rouge (800) 608-8448 TÉLÉPHONE . PLAIGNANT(E): Rencontré oui [] non [] NOM/ADRESSE TÉLÉPHONE NOM/FONCTION . PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): Gilles Desrosiers, directeur général **CROQUIS** PLAN(S) CARTE(S) . PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) []**[**] Nombre: 5 ÉCHANTILLONS [] []**FLORE** FAUNE **DÉCHETS** EAU AIR SOL - AUTRE(S) [✓] PRÉCISEZ: cartes Arcview

- BUT(S): Vérifier les possibilités d'implantation d'une sablière à cet endroit

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE:

DATE D'INSPECTION: 2006-04-18

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Nous rencontrons M. Desrosiers aux bureaux de ABC Rive-Nord, à Mirabel que l'on suit en direction du projet de sablière à Grenville-sur-la-Rouge, chemin Scotch.

Le site se trouve à 10,8 km de la route 148 où le chemin Scotch, en gravier, passé le Lac McGillivray, devient très étroit et sinueux. Le site projeté est dans une clairière où passe un sentier de VTT.

Nous arpentons le site et marchons le ruisseau intermittent situé au nord de l'aire projetée. Nous atteignons ainsi le petit lac figurant sur les cartes à la jonction de 4 routes. Il y a à cet endroit les traces (au nord) d'une ancienne sablière abandonnée (photo 1).

Nous regardons ensuite le ruisseau situé au sud-est pour constater qu'il se trouve actuellement à sec ! (photo 4). Les bornes du secteur sud sont prises en lecture GPS. Il est recommandé au demandeur de présenter un rapport d'un expert en hydraulique ou biologie pour démontrer que le ruisseau n'est plus permanent, ce qui permettrait de réduire les marges d'exploitation.

Nous expliquons à M. Desrosiers la situation du projet du Chemin Scotch oû le MTQ rencontre les citoyens du lac McGillivray et du Camp Molson, qui s'opposent au passage de 10 camions de ciment par jour de la cimenterie Cemco à l'échéance de réalisation de réfection du chemin Scotch; alors que leur projet de sablière amènerait plus de art. 23-24 par jour!

Cependant, du strict point de vue du RCS, rien ne peut contrevenir au projet.

3. CONCLUSION

Projet de sablière conforme

4. RECOMMANDATION(S)

Poursuivre l'étude de la demande de CA par l'Analyse.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Robert Livernoche

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

2006-05-10

2006/05/11

PAGE 2



Direction régionale des Laurentides

Nom: ABC Rive Nord

Municipalité: Grenville-sur-la-Rouge

Date: 18 avril 2006

N/D: -15-01-

Photo # 1:

Référence Photo: ABC 001.JPG Note: Vue d'une ancienne sablière désertée située tout près de l'aire planifiée, sur le chemin Scotch



Photo # 2:
Référence Photo: 002.JPG
Note: Vue du petit lac résultant du ruisseau passant près de l'aire prévue

Photo # 3:

Référence Photo: 003.JPG

Note: En face de l'aire d'exploitation prévue: chemin d'accès escompté encore

en construction



Photographié par : Robert Livernoche



Direction régionale des Laurentides

Nom: ABC Rive Nord Municipalité: Grenville-sur-la-Rouge

Date: 18 avril 2006 N/D: -15-01-

Photo # 4:

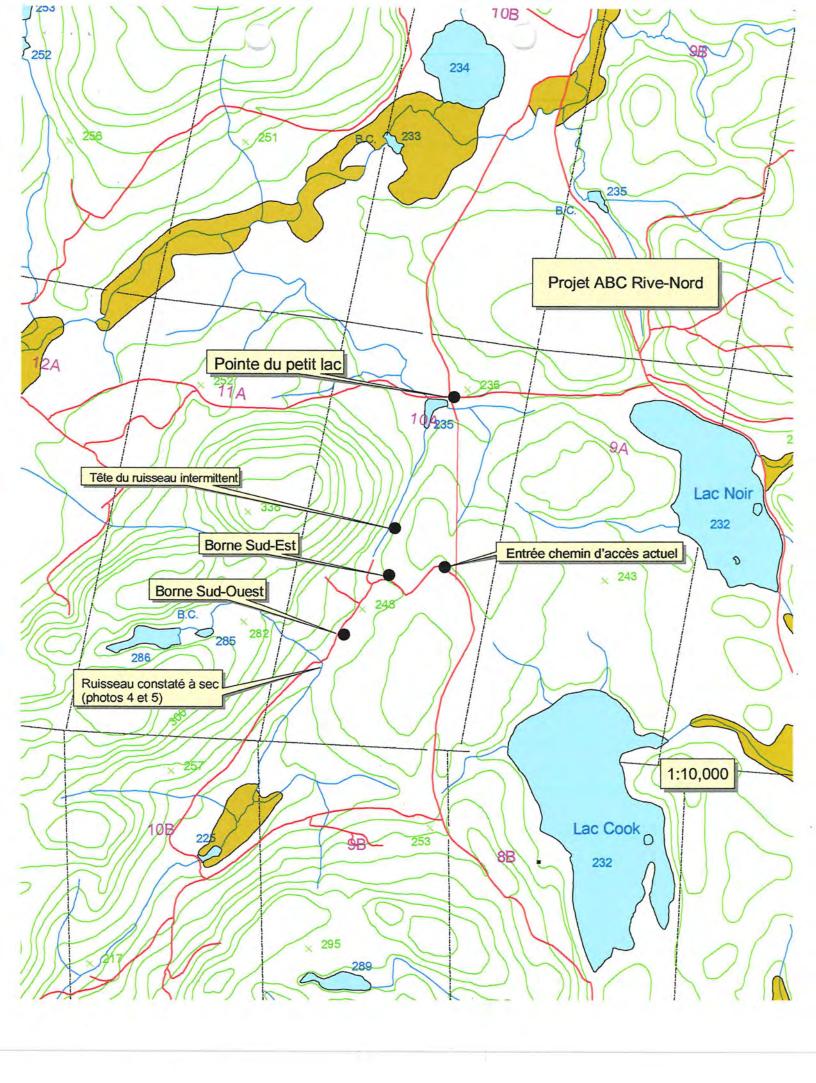
Référence Photo: 004.JPG Note: Vue lit du ruisseau indiqué non-intermittent localisé à 75 m à l'ouest de l'aire d'exploitation prévue





Photo # 5:
Référence Photo: 005.JPG
Note: Coté amont du
ponceau du ruisseau de la
photo précédente. L'origine
de ce ruisseau ne semble pas
claire

Photographié par : Robert Livernoche





Développement durable, Environnement et Parcs

Québec 🖼 🖼

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Région: Laurentides

Date de l'inspection : 2009-10-29	Heure d'arriv	rée: 11 h 00	Heure de départ	: 11 h 45
Inspecteur: Pierre Henri	Alcuic G ailly	Accompagné de :		
110000000000000000000000000000000000000				
Nº intervention: 300323101		Type d'intervention :	Inspection	
N° gestion documentaire: 7610-15-0	1-02225-03	Nº du rapport d'inspe		72
N° demande: 200160266 Type de demande: Plainte à car. environnemental				
But de l'inspection: Faire le suivi d'une plainte concernant l'exploitation d'une nouvelle sablière sur le chemin Scotch, à environ 3				
KM au nord du lac McGullvray.	•	•		
		1000000		-
Lieu inspecté				
Nom du lieu : Asphalte, Béton, Carri	ères Rive-Nord inc. (voir la description de l'inspecti	on)	
Nom usuel du lieu : (Caution MM000)2006185); MM30856:	55 ;(Matières dangereuses MM	3056976)	
N° du lieu : X2083057		Type de lieu : sablière		
Localisation du lieu inspecté : Ancie	n cadastre : 060060-G1	renville, Canton de, Rang/Conc	ession/Bloc: VI	II, No lot :15
Coordonnées géographiques du lieu	<u>: 45,722816666700:-7</u>	74,589050000000		
T-4				
Intervenant du lieu		1 1 (: 1:65)	1 1:>	No interpret SACO
Nom	Fonction	Adresse postale (si diffé	rente du neu)	No intervenant SAGO
Inconnu.	<u></u>	<u> </u>		
Conditions météo				
Conditions meteo				
And the state of t	WARRANTA PROPERTY OF THE PROPE			
Personnes rencontrées				
Nom		Fonction	Nº de té	léphone (ou autre)

Mode d'identification				
	•	П		
2007	oui	non	<u>⊠</u> s.	0.
11000 0 1001111111111111111111111111111	verbale	preuve de statut		
But expliqué à/Identification faite a	upres de :			
Plainte			je	
	oui	non	□ s.	0
Plaignant rencontré :	<u>vui</u>			-
Photos numériques				
Nombre de photos prises sur le terr	ain : 3	Nombre de photos an	nexées au rappo	rt:3
Toutes les photos annexées à ce rappo	ert ont été prises par Pi	erre Henri avec un appareil pho	to de type Canor	PowerShotA40.
L'original de ces photos a été conserv	é conformément à la D	Directive sur la gestion des phot	os numériques. La	a carte mémoire de
l'appareil est demeurée en ma possess	ion iusqu'au transfert	des photos originales sur le ser	veur central.	
apparent est democret en ma pessess		F		
Les photos sont conservées sur le répe	ertoire sécurisé suivant	: M:\Photos\Rég-15\henpi02	2\7610-15-01-02	225-03\2009\10\29
Zeo photos com comercia a a a a a a a a a a a a a a a a a a				
Toutes les photos apparaissant au prés	sent rapport sont une fi	dèle représentation de ce que j'	ai vu sur les lieux	de l'inspection et
aucune n'a été modifiée.	**	-		
L Company of the Comp			- Mariana	
	 1			
Autres pièces annexées au rapport	en e			
Numéro		Titre		
☐ Croquis				
Plan			Lilwa Li	And the second s
☐ Carte		NAME OF THE OWNER O	789	Harton Anna Carlo
Autre				

	Nations		Nombre de points	Nombre d
Туре	Nature		de prélèvements	contenant
eau				
air				
sol				
matières résiduelles				
matières dangereuses				
matières dangereuses résiduelles				
flore				
pesticides				
autre, précisez	+			
	oui	non	⊠ s. o.	k-
Duplicata des échantillons remis :	□ oui			
			IXI C O	
Demandes d'analyses jointes au rapport : 2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F	GO on peut constater l'existe Par contre, jais constaté un pa	non non	⊠ s. o. é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r	e terrain, je
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F	GO on peut constater l'existe	nce d'un lac nomm	é lac McGullvray. Sur le	e terrain, je
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA	GO on peut constater l'exister l'exi	nce d'un lac nomm meau indiquant le l Je ne vois aucune ron 5,5 km au nord st du chemin, ayant e site à certains end	é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r indication pour le lac Me d de ce panneau et au nor t servi de sablière. Je ne droits. Aucune machineri	e terrain, je même lac? cGullvray. Pa d du tracé de constate aucu ie n'est préser
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F 3. Description de l'inspection À partir de la route 148 je me dirige en directi contre, je constate la présence d'un panneau in future autoroute 50 en construction, je constat signe récent d'exploitation. La végétation heri sur les lieux. Il s'agit d'une petite sablière qui la sablière, le chemin devient un sentier de V	GO on peut constater l'exister l'exi	nce d'un lac nomm meau indiquant le l Je ne vois aucune ron 5,5 km au nord st du chemin, ayant e site à certains end	é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r indication pour le lac Me d de ce panneau et au nor t servi de sablière. Je ne droits. Aucune machineri	e terrain, je même lac? cGullvray. Pa d du tracé de constate aucu ie n'est préser
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F 3. Description de l'inspection À partir de la route 148 je me dirige en directi contre, je constate la présence d'un panneau in future autoroute 50 en construction, je constat signe récent d'exploitation. La végétation herl sur les lieux. Il s'agit d'une petite sablière qui la sablière, le chemin devient un sentier de V'i Les coordonnées GPS de ce lieu est N 45° 43,	GO on peut constater l'exister d'ar contre, jais constaté un par son nord sur le chemin Scotch diquant le lac Ogilvy. À enve la présence d'un lieu, coté d'acée commence à coloniser semble avoir été utilisée pour TT.	nce d'un lac nomm meau indiquant le l Je ne vois aucune ron 5,5 km au nord st du chemin, ayant e site à certains end	é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r indication pour le lac Me d de ce panneau et au nor t servi de sablière. Je ne droits. Aucune machineri	e terrain, je même lac? cGullvray. Pa d du tracé de constate aucu ie n'est préser
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F 3. Description de l'inspection À partir de la route 148 je me dirige en directi contre, je constate la présence d'un panneau in future autoroute 50 en construction, je constat signe récent d'exploitation. La végétation heri sur les lieux. Il s'agit d'une petite sablière qui la sablière, le chemin devient un sentier de V	GO on peut constater l'exister d'ar contre, jais constaté un par son nord sur le chemin Scotch diquant le lac Ogilvy. À enve la présence d'un lieu, coté d'acée commence à coloniser semble avoir été utilisée pour TT.	nce d'un lac nomm meau indiquant le l Je ne vois aucune ron 5,5 km au nord st du chemin, ayant e site à certains end	é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r indication pour le lac Me d de ce panneau et au nor t servi de sablière. Je ne droits. Aucune machineri	e terrain, je même lac? cGullvray. Pa d du tracé de constate aucu ie n'est préser
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F 3. Description de l'inspection À partir de la route 148 je me dirige en directi contre, je constate la présence d'un panneau in future autoroute 50 en construction, je constat signe récent d'exploitation. La végétation herl sur les lieux. Il s'agit d'une petite sablière qui la sablière, le chemin devient un sentier de V'i Les coordonnées GPS de ce lieu est N 45° 43,	GO on peut constater l'exister d'ar contre, jais constaté un par son nord sur le chemin Scotch diquant le lac Ogilvy. À enve la présence d'un lieu, coté d'acée commence à coloniser semble avoir été utilisée pour TT.	nce d'un lac nomm meau indiquant le l Je ne vois aucune ron 5,5 km au nord st du chemin, ayant e site à certains end	é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r indication pour le lac Me d de ce panneau et au nor t servi de sablière. Je ne droits. Aucune machineri	e terrain, je même lac? cGullvray. Pa d du tracé de constate aucu ie n'est présen
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F 3. Description de l'inspection À partir de la route 148 je me dirige en directi contre, je constate la présence d'un panneau in future autoroute 50 en construction, je constat signe récent d'exploitation. La végétation herl sur les lieux. Il s'agit d'une petite sablière qui la sablière, le chemin devient un sentier de V'i Les coordonnées GPS de ce lieu est N 45° 43,	GO on peut constater l'exister d'ar contre, jais constaté un par son nord sur le chemin Scotch diquant le lac Ogilvy. À enve la présence d'un lieu, coté d'acée commence à coloniser semble avoir été utilisée pour TT.	nce d'un lac nomm meau indiquant le l Je ne vois aucune ron 5,5 km au nord st du chemin, ayant e site à certains end	é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r indication pour le lac Me d de ce panneau et au nor t servi de sablière. Je ne droits. Aucune machineri	e terrain, je même lac? cGullvray. Pa d du tracé de constate aucu ie n'est préser
2. Mise en contexte (facultatif) Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SA n'ais constaté aucune indication pour ce lac. F 3. Description de l'inspection À partir de la route 148 je me dirige en directi contre, je constate la présence d'un panneau in future autoroute 50 en construction, je constat signe récent d'exploitation. La végétation herl sur les lieux. Il s'agit d'une petite sablière qui la sablière, le chemin devient un sentier de V'i Les coordonnées GPS de ce lieu est N 45° 43,	GO on peut constater l'exister d'ar contre, jais constaté un par son nord sur le chemin Scotch diquant le lac Ogilvy. À enve la présence d'un lieu, coté d'acée commence à coloniser semble avoir été utilisée pour TT.	nce d'un lac nomm meau indiquant le l Je ne vois aucune ron 5,5 km au nord st du chemin, ayant e site à certains end	é lac McGullvray. Sur le ac Ogilvy. S'agit'-il du r indication pour le lac Me d de ce panneau et au nor t servi de sablière. Je ne droits. Aucune machineri	e terrain, je même lac? cGullvray. d du tracé constate au

Date de rédaction: 2011-07-13

site visité.

Signature :Pierre Henri

Annexe - Photos

Photo no:1

Fichier: M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-

15-01-0225-03\2009-10-29-1

Description : Surface ou le sable a été



Photo no: 2

Fichier: M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-0225-03\2009-10-29-2

Description:

L'endroit est utilisé par les VTT et comme champ de tir à la carabine.



Photo no: 3

Fichier: M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-0225-03\2009-10-29-3

Description : Je nais constaté aucun signe d'extraction récent. Aucune machinerie n'était présente sur les lieux.



Développement durable, Environnement et Parcs

Québec 🖁 🕏

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec Direction régionale de Région de Bureau de

1. Identification		-11		_		
Date de l'inspection :	2010-08-10	Heur	e d'arrivée : 9 h 18	Heure	de départ : 9 h	42
nspecteur : Mélanie Dupuis	AAAA-MM-JJ		Accompagné de : Jac	inthe Alarie		
No intervention : 300609183			No gestion documen	taire : 7610	-15-01-02225-03	
Type d'intervention : Inspection			No document :			
Гуре de demande liée :			No demande :			
But de l'inspection : Suite à u sur le site de la sablière. Alors était visée par la plainte. Le do	que nous avons qui	ittées le lie	u, nous constatons que	ce n'est pas	l'autorisation, je me la sablière insepc	e rend tée qui
Lieu inspecté						
Nom du lieu : Asphalte, Bétor	, Carrières Rive-No	ord inc.				
Nom usuel du lieu :						
Grenville-sur-la-Rouge					+	
No du lieu : X2083057			Type de lieu : sablière	Э		
Nom 4. Hilles Debrosie	2 10699	, cok -	ostale (si différente du St. Lov9S Misabel J7N a		Y20026 8	
Conditions météo						
Ensoleillé						
Personnes rencontrées						
Nom			Fonction		Téléphone (po	ste)
Aucune					()
*)					ì)
					()
					()
						,
Mode d'identification						
But expliqué :	oui [non	⊠ s	s.o.		
Mode d'identification :	verbale	preuve	de statut			
Plainte		7	N 7			
Plaignant rencontré .	oui [non	\boxtimes s	5.0.		

Photos numé	riques					
Nombre de p	hotos pris	ses : 12	Non	ibre de photos ann	nexées : 3	
Toutes les ph A580.	otos anne	xées à ce ra	port ont été prises par moi	avec un appareil ph	noto de type Canon F	ower Shot
L'original de c	es photos	a été conserv	conformément à la <i>Directi</i>	ve sur la gestion d	es photos numériqu	es.
La carte mémo central. Les ph M:\Rég-15\du	notos sont	ppareil est de conservées s	eurée en ma possession jus r le répertoire sécurisé suiv	squ'au transfert des ant :	photos originales sur	le serveur
l'inspection et	aucune n	r'a été modifi	ésent rapport sont une fidè e de quelconque manière, faciliter la lecture	le représentation de à l'exception des p	e ce que j'ai vu sur le hotos 6424 et 6425 d	es lieux de qui ont été
Autres pièces	annexée	es				
	No.			Titre		
☐ Croquis		0				
☐ Plan		4 7				
⊠ Carte	1	orthophoto				
Autre						
Échantillons						λ
	Туре		Natur		Nombre de points de prélèvements	Quantité
eau						
☐ air						
sol						
matières r	ésiduelles	s				
matières d	angereus	es				
	171 - 171	es résiduelle		-		
flore						

☐ faune

autre, précisez

Date de l'inspection : 2010-08-10 No de gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03

2. Mise en contexte (facultatif)

Un certificat d'autorisation a été émis à l'entreprise Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 15A, cadastre du Canton de Grenville ; exploitation sur une superficie 23-24 tamisage et du chargement direct jusqu'au 1^{er} mars 2016 : L'exploitation doit s'effectuée progressivement par tranche de La restauration de l'aire d'exploitation sera exécutée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la sablière (restauration progressive). L'exploitant s'est engagé à restaurer une superficie d'au moins 2.5 ha avant d'entamer une superficie plus grande que 5 ha.

3. Description de l'inspection

À notre arrivées, personne n'est présent. Il n'y a aucune activité sur le site de la sablière et aucun indice (traces fraiches dans le sable) ne laisse suspecter qu'il y a eu des activités récemment. Nous prenons quelques coordonnées GPS afin de délimiter l'aire d'extraction de sable. Au pourtour de l'aire exploitée, la végétation semble repousser naturellement; il est possible de conclure que l'aire exploitée a déjà été supérieure à celle observe actuellement. Également, il n'y a aucune machinerie sur le site.

Je n'observe aucune habitation dans un secteur inférieur à 150 mètres de la sablière. Également, il n'y a pas de cours d'eau visible à moins de 75 mètres de l'aire exploitée. Nous prenons quelques photographies et quittons le lieu.

Date de l'inspection : 2010-08-10

No de gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

De retour au bureau, j'effectue quelques recherches et communique avec Monsieur Gilles Desrosiers, directeur général de l'entreprise Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. Monsieur Desrosiers m'informe que la sablière est exploitée vraiment minimalement en raison de la demande actuel dans ce secteur (travaux routier retardés). Il m'indique qu'au printemps, un volume de sable représentant un total d'environ 23-24 a été extrait du site. Ce sable a été utilisé sur le site de la carrière.

Le cautionnement de la sablière est en vigueur.

5. Conclusion

Les points vérifiés sont conformes au certificat d'autorisation émis.

6. Recommandations

Classer le dossier

Signature:

Date de rédaction: 2010-08-19

Année/mois/jour

Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marie jr. Dion

Fonction: Coordonnateur Industriel / agricole

Signature:

Date:

Commentaires :

Année/mois/jour

2010/08/20

Date de l'inspection :

No de gestion documentaire :

Annexe - Photos

Photo no:1

Fichier: 6421

Description : La flèche indique le secteur de la sablière recouvert de végétaux mais probablement exploité antérieurement.



Date de l'inspection :

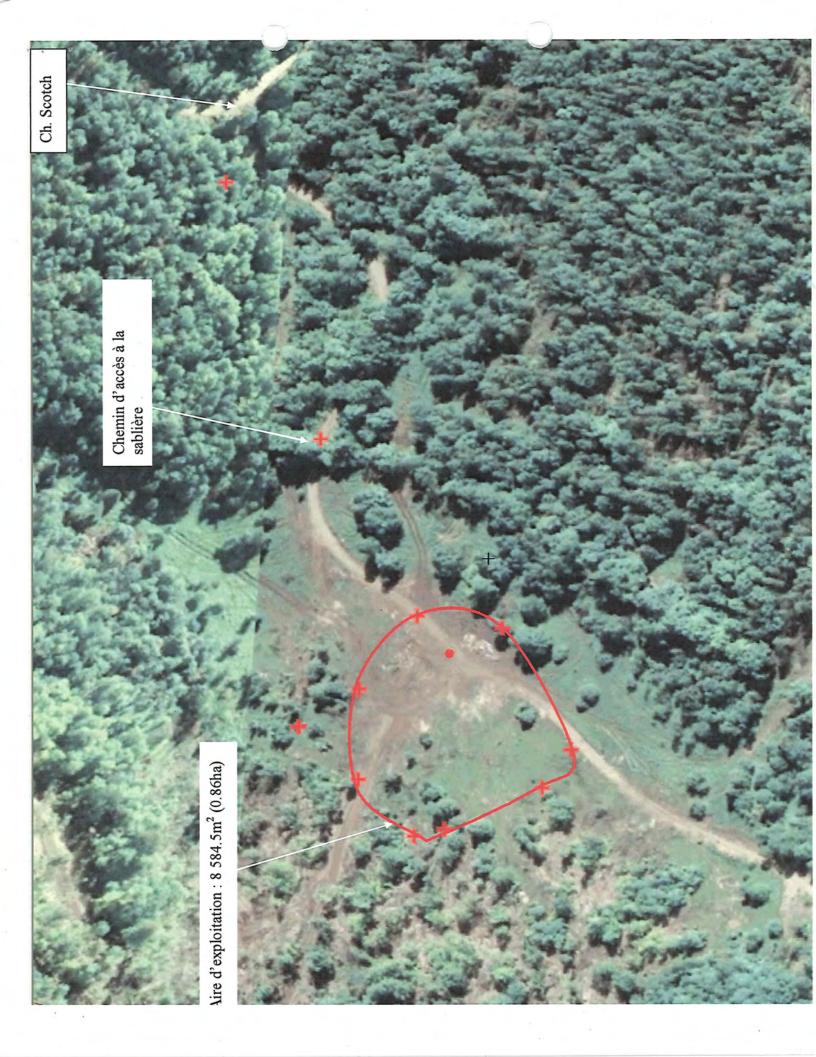
No de gestion documentaire :

Fichier : Fusion 6224 et 6425

Photo no: 2

Description : Vue d'ensemble de la sablière







Développement durable, Environnement, Faune et Parcs



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laurentides

Identification

Date de l'inspection : 2013-11-21 Heure d'arrivée : 14 h 54 Heure de départ : 15 h 12

Inspecteur : Fanny Rose Accompagné de : Mélanie Dupuis

N° intervention : 300847249Type d'intervention : InspectionN° gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03N° du rapport d'inspection : 40109

N° gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03

N° du rapport d'inspection : 401098250

Type de demande : Programme de contrôle

But de l'inspection : I-IC / Grenville-sur-la-Rouge / Inspection dans le cadre d'une cession de CA. 9275-8275 Québec

inc. (UNIROC). Vérifier si le lieu est opéré conformément à son CA.

Lieu inspecté

Nom du lieu: 9275-8275 Québec inc. (Uniroc)

Nom usuel du lieu : Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.

N° du lieu : X2083057 Type de lieu : Sablière

Localisation du lieu inspecté :

Ancien cadastre: 060060-Grenville, Canton de, Rang/Concession/Bloc..: VIII, No lot: 9A

(prochainement renommé le 15)

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 18T 0531741 5062752

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Asphalte, Béton, Carrières Rive- Nord inc.		5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	Y2002683

Conditions météo

Nuageux, 1.5°C

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 20 Nombre de photos annexées au rapport : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Fanny Rose avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\rosfa01\7610-15-01-02225-03\2013-11-21

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la fusion des photos 10 à 16 afin de permettre une meilleure vue d'ensemble du lieu.

Grilles d'inspection annexées

₩ SO

Autres pièce	s annexées	s au rapport 「SO	
	Numéro	Titre	
Croquis			
⊠ Plan	1	Ortho photo SAGO avec annotation.	
Carte			
Autre			

Échantillons	▼ so
--------------	------

2 Mise en contexte (facultatif)

□ so

Dans le cadre d'une cessation de Certificat d'Autorisation (CA), une inspection des lieux est nécessaire afin de s'assurer du bon respect du CA.

Par le passé, il y a eu une inspection faite le 2009-10-29 suite à une plainte reçue pour l'exploitation d'une sablière sans certificat d'autorisation (CA) sur le chemin Scotch. Cette intervention a été associée à ce lieu, toutefois selon les points GPS saisis la sablière visitée n'est pas la même. Le lieu visité en 2009 correspond à une ancienne sablière désertée selon l'évaluation faite par l'inspecteur Robert Livernoche le 2006-05-10. Les deux sablières sont situées sur le même lot cependant la sablière visitée en 2009 est située un peu plus au nord et il n'y a pas de CA octroyé pour cet endroit.

Il y a eu une inspection faite le 2010-08-10 dans la sablière possédant le CA. Il n'y avait pas d'exploitation faite lors de cette inspection.

3 Description de l'inspection

L'arrivée sur le lieu fut ardue. Le chemin pour se rendre à la sablière n'est pas une route prévue pour une circulation automobile régulière. Le chemin est comparable à un sentier pour véhicule tout terrain, mais ayant la largeur suffisante au passage d'un véhicule automobile. Il n'y a pas d'identification de la sablière. L'élément qui en permet ça localisation sont des flèches rouges peinturées sur un arbre (photo : 19, 20).

À mon arrivée sur le lieu, il n'y a personne. Il n'y a pas de machinerie ou de traces d'exploitation récente. Comme il n'y avait aucun équipement, je n'ai pas pu en faire l'inventaire. La comparaison du lieu avec les photos prises lors de la dernière inspection, soit le 2010-08-10, démontre une très grande similitude. Aucune exploitation n'est apparente (photo : Fusion 10 à 16). Je me promène un peu sur le terrain afin de m'assurer qu'il n'y a pas d'exploitation faite plus loin. Il n'y a pas d'exploitation visible à proximité, seulement des pistes de véhicules tout-terrain ainsi que des caches pour la chasse.

J'ai regardé aux abords de l'air d'exploitation et je n'ai pas vu de puits d'observation.

Étant donné que le chemin d'accès à la sablière n'offre pas les caractéristiques géométriques minimales pour permettre la circulation de camion, il est possible de déduire que les travaux qui ont été faits, il y a quelques années, relèvent de la préparation à l'exploitation plutôt qu'une exploitation réelle.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

T SC

Le 2014-01-09, je reçois un retour d'appel de la municipalité de Grenville sur la Rouge. Il me confirme que le changement cadastral projeté n'a pas eu lieu. À l'époque de l'émission du CA, la municipalité et la compagnie ABC Rive-Nord inc. travaillaient ensemble à l'élaboration d'un projet d'aménagent du chemin Scotch afin de le rendre carrossable. Cette démarche n'est plus active auprès de la municipalité.

5 Conclusion

Comme il n'y avait pas d'activité, ni d'équipement sur le site lors de mon inspection, je ne peux pas vérifier si l'entreprise ABC Rive-Nord inc. respecte tous les éléments du CA délivré le 5 décembre 2006.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 6 Recommandations Ainsi, je recommande de transmettre le dossier à l'analyste. Rédigé par : Fanny Rose Date de rédaction : 2014-01-17 Signature :

2014/02/05
*



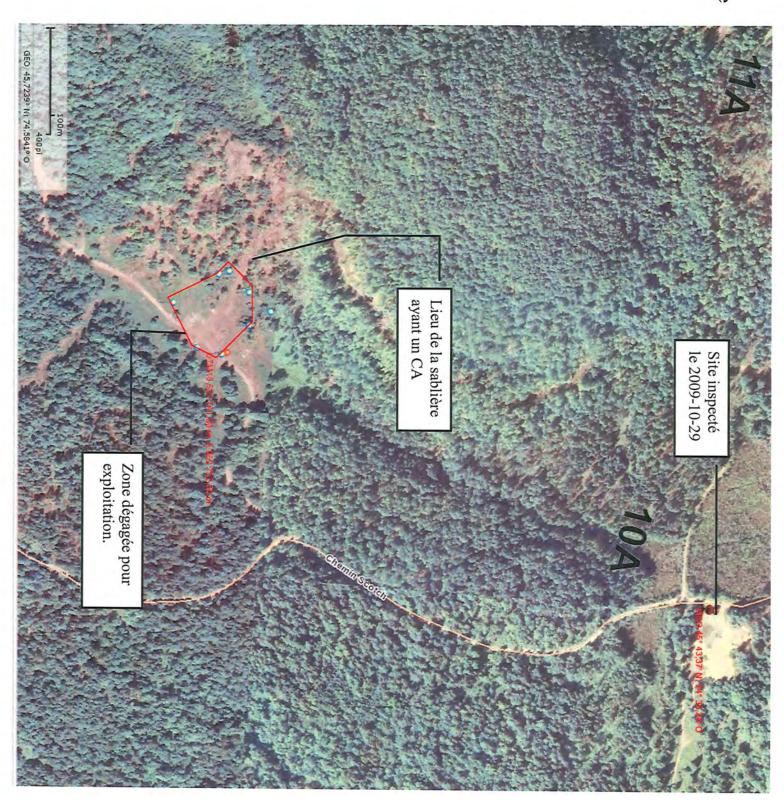
Fusion 10 à 16.jpg Vue générale du lieu

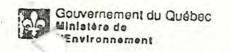


Photo 019.jpg Entrée de la sablière à gauche



Photo 020.jpg
Flèches rouges indiquant l'entrée de la sablière.



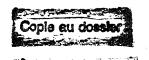


RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

iméro de dossier D.G.I.E
ıméro de dossier d'origine

^	
Nature de l'événement James Pourquel Wilde	
Date et heure de l'événement SURVENU ENTRE 91/01/21/	1/070 ET 91/04/216/33
JOHN P-16-A. Ng 8N Con	
Centre d'entreprise/Site	
Adresse de la place d'affaires/Site RR 1 Columned	Municipalité
Personne rencontrée aural Thomas Fonction Inspecteur	Numéro de téléphone Bur.:/-2/1/2/1/2/1/Rés.:
Plaignant Murricy oblit	Date et heure de la plainte
Adresse	Numéro de téléphone Bur.:
Ponetionnaire autorisé Kog en Roponte.	Date et heure du constat No régio
Points à vérilles: Photographie oui Éch	antillon oui Température oui non
Résumé	
Site ià la demande de la	municifalité se me
4 2 11	and ducine Letinte
Au les livipan equipenes	1. La su Paudeslata
est demines 400x3601 for 8	s'dehand les fertes
sont ja angle de +750 ell	ya presend de
vegelolism. (1	
Delles l'activité s'ellet.	en badue du
chemin Kilmanse La Penny	on 80 de en
lique de lat	and the second
A	
amening of the andre of	a tour a policie
suille prince 0	and the property will be the second
econterend fourait fare	U rene demande
cle chicarilly a andure	habitation office its
du site.	- III - parasasa
commandation Utiliser le nombre de pages requestre	uises
Particle 2 du De De de de De	article 22 de la Pai
V Same Market Share Market	amula jolilies
Réception Initiale Date	
ingé par: Voga Fofamb Matr	icule:
office par:	A B Date 3 Heure





Laval, le 31 juillet 1991

Monsieur James Howard Welden R.R.2 Calumet (Québec) JOV 180

OBJET: AVIS de correction

Exploitation d'une sablière sans autorisa-

tion

Monsieur,

Une inspection fut effectuée le 26 juillet 1991 par monsieur Roger Lapointe, fonctionnaire dûment autorisé de la direction régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement, sur le lot P-16 A, rang 8 N, de la municipalité de Canton Grenville

Lors de cette visite, il a été constaté que vous avez exploité une sablière sans détenir de certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à l'article 2 du Règlement sur les carrières et sablières.

Par conséquent, nous vous demandons de cesser l'exploitation de cette sablière dès la réception de la présente et de procéder à la restauration du terrain. De plus, vous devez nous informer par écrit, dans les vingt (20) jours suivant la réception de la présente, des mesures prises pour vous conformer.

.../2

A défaut de vous conformer à la présente, votre dossier sera transmis à notre Direction générale des affaires juridiques qui prendra les dispositions nécessaires pour appliquer la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

La présente ne saurait être considérée comme limitative et nous nous réservons le droit de vous signaler toute autre infraction à la Loi et aux règlements.

Pour toute information complémentaire concernant la présente, vous pouvez communiquer avec monsieur Roger Lapointe au (514) 662-2616.

Julian of Pelletin Jour Brigitte Bérubé Chimiste, M. Sc.

Chef du service industriel

RL/mc

c.c. Monsieur Murial Nixon ,sec-trés. Municipalité Grenville Canton





Laval, le 7 octobre 1991

Monsieur Robert Foucault Président Les Bétons d'Argenteuil inc. 482, R.R.1 St-Philippe d'Argenteuil (Québec) JOV 2A0

OBJET: Sablière sur le lot P-16A, rang 8N Canton de

Grenville

N/D: 7610-15-01-00837003

Monsieur,

Nous avons examiné la photographie aérienne A 23969 que vous nous avez fait parvenir. Celle-ci démontre effectivement la présence d'une sablière.

Monsieur Weldon, propriétaire du lieu, pourrait possiblement prétendre à des droits acquis mais devrait fournir pour le prouver de la documentation supplémentaire démontrant que la sablière a été exploitée de façon continue depuis 1972.

En ce qui concerne Les Bétons d'Argenteuil, les documents soumis ne démontrent pas qu'elle exploite sur le lot P-16A, rang 8N depuis 1972.

.../2

Par conséquent, elle doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement si elle désire exploiter à cet endroit.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente, vous pouvez contacter monsieur Roger Lapointe au (514) 662-2616.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

RL/me

Brigitte Bérubé Chimiste, M. Sc. Chef du service industriel

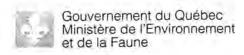
c.c. Monsieur Murial Nixon, secrétaire-trésorier Municipalité Canton Grenville

Gouvernemen	t du Québec
Ministère d	e l'Environnement
Direction r	égionale

RAPPORT D'INSPECTION
N/RÉFÉRENCE : <u>1610-15-01-00837 (03</u> DATE DE RÉDACTION : <u>95 109 1 &</u> A M J
1. IDENTIFICATION
HEURE : - Arrivée : DATE D'INSPECTION : 95 08 30
. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Rog et Laprida . ACCOMPAGNÉ DE :
. LIEU INSPECTÉ Sols P16 A rang James Found Welden P. O. Bof 3.5 Van Klock Afiel (Ontario) KOB IRD
. PLAIGNANT /PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non [] NOM/ADRESSE TÉLÉPHONE
NOM/FONCTION PERSONNES RENCONTRÉES: art. 53-54
PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES [] [] [] Nombre
ÉCHANTILLONS [] [] [] [] EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS
- AUTRES ANNEXES [] 1. PRÉCISEZ 2.
. BUTS: Amplection suite a me plainte écrite concernant la securité entaurant la soblèse
Page 1 de <u>3</u>

RAPPORT D'INSPECTION
N/RÉFÉRENCE : 76/0-15-01-00837 (03: DATE DE RÉDACTION : 95 / 09 / 6 A M J
2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION
Marriant sur les lieras ga constate:
10 Qu'il y a agrandissement de l'aire al es ploitation de prince inspection du 91-07-261
Klaga de l'activité sur le site photolia4/ In feligi el y a concorsage es tamisage de matieus non consolicies:
Je rencontre M. art. 53-54 'edcoliù-ci m'affirma: 'Qu'el travail pour les Botons d'Alas Houil «Inc."
Page <u>A</u> de <u>3</u>

RAPPORT D INSPECTION
N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00837 03 DATE DE RÉDACTION : 95 10916 A M J
3. CONCLUSION
celly a supplication d'une soblière of compris l'activité de concessager et tomisage sons certificat d'autorisation
4. RECOMMANDATIONS
Avis d'infraction en venter all'article 22 de la fai atticle 2 du Règlement sur les connères es sablières au propriet ave, du lot et à l'exploitant
. RÉDIGÉ PAR : RÉDIG PAR
XX/YY/zz Page <u>3</u> de <u>3</u>
DOSR (92-06-29)





CERTIFIÉ

Laval, le 11 septembre 1995

AVIS D'INFRACTION

Les Bétons d'Argenteuil inc. 402, route 148 Chatham (Québec) **JOV 2A0**

N/Réf.: 7610-15-01-00837 03

Objet: Sablière sur le lot P-16A, rang VIII

Grenville

Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'inspection effectuée le 30 août 1995 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement:

- Exploitation d'une sablière y compris l'activité de concassage et tamisage sans avoir obtenu un certificat d'autorisation à cet effet.
- Loi sur la qualité de l'environnement . article 22
- Règlement sur les carrières et sablières . article 2

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

...2

Direction régionale - Environnement de Laval et des Laurentides 4. Place Laval, bureau 300, Laval (Québec) H7N 5Y3 Téléphone: (514) 662-2616 Télécopieur: (514) 662-3089



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Référence: 7610-15-01-00837 03

Le 11 septembre 1995

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Richard Paquet au (514) 662-2616.

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Brigitte Bérubé, chimiste M.Sc.

Directrice régionale adjointe - Environnement

BB/RL/ce

RECOMMANDÉ PAR

Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Direct 'n régionale
RAPPORT D'INSPECTION
N/RÉFÉRENCE : P76/0-15-61-00837(03) DATE DE RÉDACTION : 95/0124. 1. IDENTIFICATION
HEURE : - Arrivée : DATE D'INSPECTION : 95 1/0/14 A M J - Départ : INSPECTEUR / INSPECTRICE : Accompagné de :
. LIEU INSPECTÉ Sat P-16 A, ranguir Annex Francisco A.R. 2 Columb (D. obsor) IOU 18 A PLAIGNANT /PLAIGNANTE: Rencontre oui [] non []
NOM/ADRESSE TÉLÉPHONE
NOM/FONCTION TÉLÉPHONE PERSONNES RENCONTRÉES:
PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES [] [] [] [] Nombre # # # # # # # # # # # # # # # # # # #
- AUTRES ANNEXES [] 1. PRÉCISEZ 2.
. BUTS: Dispertion de contrôle suite à l'aires d'infraction emis le 1/septembre 1995, concernant l'exploitation d'une sablière sons C. A.
Page 1 de <u>3</u>

RAPPORT D INSPECTION
N/RÉFÉRENCE : P76/0-15-0/-00 237 (03) DATE DE RÉDACTION : 95 / 10 124 A M J
2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION
Rus d'égupenents et aprintion sur le site. L'air d'ophritation s'est agrandes de puis ma dernière enspection des 30 aants 1995.

*
,
A THE STATE OF THE
•
`
.}
Daga 1 4- 2
Page <u>2</u> de <u>3</u>
DOSR (92-06-29)

RAPPORT D'INSPECTION	
W/04640FN0F	ì
N/RÉFÉRENCE : <u>D7610-1-5-01-00 937 (03)</u> DATE DE RÉDACTION : <u>95 1/0 124/</u> A M J	-
3. CONCLUSION	
L'avis d'infraction emis le 1/septembre 1995	
L'avis d'infraction emis le 1/septembre 1995. four l'explication d'une sublice sons CA ex	La.
les protés.	****
	1505
4. RECOMMANDATIONS	
Si l'an prochain la sablière est en operate on dema tansferer le dossier ont enquêtes	in
on dema transferen le dossien out enquêtes.	
	***** ,
	-641
5. VÉRIFICATION	
0 P. L D P. L 2510	/
RÉDIGÉ PAR: Kogentahante Kogentahanto 95/1/0	J
. RÉDIGÉ PAR : Roquitabante Rogentopante 95/10 (nom) A M VÉRIFIÉ PAR : (nom) (signature) A M (signature) A M	124
(nom) (signature) A M	J
. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :	

XX/YY/zz Page <u>3</u> de	3
DOSR (92-06-29)	

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

N/Réf.: 7610-15-01-00837-03 James Howard Welden Lot P 16A rang 8 Canton de Grenville (Calumet)

1991-07-26:	Un représentant de la Direction régionale - environnement de Laval et des Laurentides (DRELL) constate l'exploitation d'une sablière sans certificat d'autorisation.	
1991-07-31:	La DRELL transmet un avis de correction au propriétaire de la sablière.	
1991-09-12:	Monsieur James Howard Welden et l'exploitant de la sablière, la compagnie Les Bétons d'Argenteuil, déposent des documents à la DRELL afin de démontrer des droits acquis pour l'exploitation de la sablière.	
1991-10-07:	La DRELL indique par lettre à l'exploitant de la sablière que la documentation transmise n'est pas suffisante pour démontrer un droit acquis et qu'en conséquence un certificat d'autorisation est requis pour en poursuivre l'exploitation.	
1995-08-04:	Réception à la DRELL d'une plainte écrite concernant l'exploitation de la sablière.	
1995-08-30:	Un représentant de la DRELL constate l'exploitation de la sablière sans certificat d'autorisation.	
1995-09-11:	Des avis d'infraction sont transmis au propriétaire et à l'exploitant de la sablière.	
1995-10-24:	Un représentant de la Direction régionale des Laurentides (DRL) constate que les activités d'exploitation de la sablière ont cessé.	
1996-08-20:	Lors d'une inspection de contrôle un représentant de la DRL constate que l'exploitation de la sablière a repris.	

RAPPORT D'INSPECTION	
I/RÉFÉRENCE: 7610-15-01-000837(03) DATE DE RÉDACTION:	96 108123 A M J
1. IDENTIFICATION	
DATE D'INSPECTION: 96 108120	erivée :
. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Roperate ACCOMPAGNÉ DE :	
LIEU INSPECTÉ Lat P16 A ranguells Calemete (A JON) 1A (Amile Four	Contag Low
. PLAIGNANT /PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non [] NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
NOM/FONCTION PERSONNES RENCONTRÉES:	TÉLÉPHONE
1 . LIEGES WHITEVEES : LHOLOS SHOOTS	ARTES
ÉCHANTILLONS [] [] [] [] EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS	
- AUTRES ANNEXES [] 1. PRÉCISEZ 2.	
	inte de la

DOSR (92-06-29)

RAPPORT D'INSPECTION
N/RITERENCE: 7610-15-01-000837 (03 DATE DE REDACTION: 96/08/23 A M J
2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION
A. I. O. O. S. T. A.
Enament sur les liens je constate!
1ºau il y a des squipments de chargement
Pourily a des éguipements de chargement
2º relya des indices, d'estraction recente
20 Pinalina de La Caradin
de heir med de misie uni pertion du
3º L'ane d'exploitation s'est agrandes defense maderniere unspection du 24 actalue 1995.
•

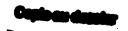
7 7 72-06-20,

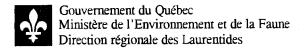
Page 2 de 3

RAPPORT D'INSPECTION
N/RÉFÉRENCE : 76/0-15-01-000837(03) DATE DE RÉDACTION : 96/05/23 A M J
3. CONCLUSION
Aont en Daoes de Chougement

4. RECOMMANDATIONS
Alemander l'assestance als enquelles faits
Alemander l'assestance des anguetes faur soroni si la Cor a basoin d'un CA Jour appliter la soblière au hanfigib de droits
effall to soften and here from the
Degues
5. VÉRIFICATION
RÉDIGÉ PAR : Réprisé Printe Prignature 46/08/23
. VÉRIFIÉ PAR: JAQUET (Signature) 96 108 125
. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
4
XX/YY/zz Page 3 de 3

DOSR (92-06-29)





Saint-Eustache le 23 juin 1997

art. 53-54

Objet: Sablière de monsieur James Howard Welden sur le lot P-16A, rang VIII nord dans le canton de Grenville.

V/réf.: 3847-2

N/réf.:7610-15-01-00837-03

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre datée du 13 juin 1997 concernant l'objet cité en rubrique.

Selon une enquête effectuée par des représentants du ministère de l'Environnement et de la Faune, l'exploitation de la sablière de monsieur James Howard Welden, située sur le lot P-16A rang VIII nord, dans le canton de Grenville aurait débuté avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement et ne nécessite donc pas de certificat d'autorisation.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente vous pourrez contacter monsieur Richard Paquet au (514) 623-7811 poste 242.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Brigitte Bérubé, chimiste, M.Sc. Chef du service industriel

téléphone: (514) 623-7811

télécopieur: (514) 623-7042

BB/RP/rp